
RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N°2026-15

**Service Départemental d'Incendie et de Secours
de la Loire-Atlantique**

ZAC de Gesvrine
12 rue Arago – BP 4309
44243 LA CHAPELLE SUR ERDRE Cedex
02 28 09 81 00

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2026-127 du 30 juin 2026

Cession des parcelles cadastrées AS 396 et AS 397 – CIS Préfailles à Pornic Agglo Pays de Retz

VU les articles L. 1424-29 et L. 1424-30 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure ci-après, et après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les conclusions suivantes :

- ✓ Approuve la cession des parcelles cadastrées section A n°396 et n°397 à Pornic Agglo Pays de Retz, moyennant le prix de 63 992,76 €, selon les conditions présentées ;
- ✓ Approuve la constitution des servitudes, selon les conditions présentées,
- ✓ Autorise Monsieur le Président du Conseil d'administration ou le vice-président délégué concerné à signer tout document s'y rapportant.

Le Président,



Michel MENARD
Président du conseil d'administration
25 août 2026

Michel MENARD

Cession des parcelles cadastrées AS 396 et AS 397 – CIS Préfailles à Pornic Agglo Pays de Retz

Dans le cadre d'une opération foncière concernant le Centre d'Incendie et de Secours de Préfailles, il est envisagé la cession de deux emprises cadastrées section AS numéro 396 d'une contenance de 303 m² et AS numéro 397 d'une contenance de 648 m², au profit de la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

À cet effet, une délibération référencée CA02-20260303-D-2026-060 a été adoptée lors du Conseil d'Administration en date du 03 mars 2026, transmise en préfecture le 05 mars 2026 en vue de constater et d'approuver la désaffectation des parcelles et d'approuver leur déclassement du domaine public du SDIS 44.

Les parcelles à céder dépendent donc depuis, du domaine privé du SDIS 44 et n'ont fait l'objet d'aucune réaffectation à l'usage du public ou d'un service public.

Vu l'avis délivré le 8 janvier 2026 par le Pôle d'Evaluation Domaniale de la Direction régionale des Finances Publiques des Pays de la Loire et du département de Loire-Atlantique, sous les références DS 28148598 et OSE 2025-44136-90493,

Désormais, l'acquisition des parcelles par la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz peut être entérinée. Elle sera réalisée au prix de 63 992.76 €, ce montant correspondant au coût des travaux réalisés par le SDIS pour la délimitation de sa propriété, et comprennent : la pose d'un portail, d'un portillon et de clôtures, l'agrandissement d'une noue et la reprise de la voirie. Ces aménagements visent à assurer une séparation claire et fonctionnelle des emprises foncières concernées.

Par ailleurs, il est précisé que, dans la mesure de la compatibilité de leur existence avec l'affectation au domaine public du SDIS, il est nécessaire à l'occasion de cette cession de constituer des servitudes :

- Les parcelles AS 396 et AS 397 sont grevées de servitudes perpétuelles de passage de réseaux et de canalisations qui alimentent le CIS et conformément au document établi par le géomètre. Une détection de réseaux et canalisations a été réalisée par un géomètre afin d'en déterminer l'emplacement exact. Ces servitudes sont consenties à titre gratuit avec modalités d'entretien à la charge du fonds dominant, propriété du SDIS, sauf dégradation dont la responsabilité incomberait au propriétaire du fonds servant (Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz).
- La parcelle AS 396 ne bénéficie pas d'un accès direct à la rue du Docteur DROUART ; le terrain (AS 395) supportant le compteur qui alimente le CIS demeurant la propriété du SDIS. En conséquence, la parcelle AS 396 est enclavée. Toutefois, elle a vocation à être cédée à court terme à l'entreprise Polyester, propriétaire du fonds voisin. A terme, l'accès à cette parcelle s'effectuera donc depuis la propriété de l'entreprise Polyester. Dans l'attente de cette cession, il est proposé de mettre en place une servitude temporaire d'accès piéton au profit de la parcelle AS 396, via la parcelle AS 395, propriété du SDIS, et ce pour la durée nécessaire à la finalisation de la vente par Pornic Agglo Pays de Retz à l'entreprise Polyester. Cette servitude est consentie à titre gratuit, sans modalités d'entretien.
- L'accès à la parcelle AS 397 s'effectuera directement depuis la rue du Docteur DROUART.

Il est précisé que la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz délibérera postérieurement au SDIS en prenant en compte les servitudes de réseaux, de canalisations et d'accès piéton. Elle prendra en charge l'intégralité des frais notariés afférents à la présente cession et à la constitution des servitudes.

Il vous est demandé de bien vouloir :

- **Approuver la cession des parcelles cadastrées section A n°396 et n°397 à Pornic Agglo Pays de Retz, moyennant le prix de 63.992,76 €, selon les conditions présentées ;**
- **Approuver la constitution des servitudes, selon les conditions présentées,**
- **Autoriser Monsieur le Président du Conseil d'administration ou le vice-président délégué concerné à signer tout document s'y rapportant.**

Compte rendu de l'instance

Le Conseil d'administration, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni le 30 juin 2026 en séance ordinaire, au siège du SDIS, rue Arago à La Chapelle-sur-Erdre, ainsi qu'en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Michel MENARD, Président du Conseil d'administration.

Nombre d'élus en exercice avec voix délibérative : 26

Ont pris part au vote :

TITULAIRE Conseiller(ère) départemental(e) "CD"/Conseiller(ère) métropolitain(e) "CM"/ Vice-président(e) "VP" Communauté de communes "CC"	Titulaire Présentiel (Prés)/ Distanciel (Dist) Excusé (Exc)	SUPPLEANT Conseiller(ère) départemental(e) "CD"/Conseiller(ère) métropolitain(e) "CM"/ Conseiller(ère) communautaire (Cc)/Vice-président(e) "VP" Communauté de communes "CC"	Suppléant Présentiel (Prés)/ Distanciel (Dist) Excusé (Exc)	Votant (V)/Votant par délégation - pouvoir (Vp)	Pouvoir
M. ALEMANY - CD Nantes 4	Exc	M. THIRIET - CD Rezé 2	Dist	V	
M. AMAILLAND - CM Nantes Métropole	Exc	M. CLEMENCEAU - Cc CC Pays d'Ancenis	Exc	Vp	A Mme SORIN
Mme BESLIER - 1ère Vice-présidente du CASDIS - VP Nantes Métropole	Prés	Mme BASSAL - VP Nantes Métropole		V	
Mme BIGEARD - CD Rezé 1	Dist	Mme CHASSÉ - CD Guérande		V	
Mme BRIAND - Présidente Pornic Agglo Pays de Retz	Dist	Mme PELLETIER SORIN - Présidente CC Sud Retz Atlantique		V	
M. CADRO - CD Guérande	Exc	Mme JEAN - CD Nantes 5			
M. CHOUBRAC - CD St Nazaire 1	Dist	M. CHARRIER - CD Machecoul-St-Même		V	
M. COROUGE - CD St Herblain 1	Dist	M. MARTINEAU - CD Nantes 2		V	
Mme DACHEUX - VP1-Cap Atlantique La Baule Guérande Agglo	Exc	Mme PACAUD - Présidente CC Sud Estuaire	Exc		
M. DEVILLE - CD St-Brévin-les-Pins	Dist	Mme GOSLIN - CD La Baule-Escoublac		V	
Mme FOUQUET - CD Machecoul-St-Même	Dist	Mme MAHE - CD St Nazaire 1		V	
M. GRACIA - VP Nantes Métropole	Exc	M. TALLEDEC - CM Nantes Métropole			
Mme GRELAUD - CD St Herblain 1	Prés	Mme REBOUH - CD St Herblain 2		V	
M. LEBEAU - 2ème Vice-président du CASDIS - CD Pont-Château	Prés	M. HERVOCHON - CD Rezé 1		V	
M. LEGRAND - VP CC Pontchâteau - St Gildas	Prés	M. BERTIN - VP Grandlieu Communauté		V	
Mme LUNEAU - VP Clisson Sèvre et Maine Agglo	Exc	Mme GARCIA-SENOTIER - VP CC Sèvre et Loire	Exc	Vp	A Mme FOUQUET
M. MARTIN - Maire Temple de Bretagne	Exc	M. DELAMARRE - 1er adjoint maire de Jans	Exc	Vp	A Mme SCHLADT
Mme MEIGNEN - CD St Nazaire 2	Dist	Mme SALLE - CD Nantes 3		V	
M. MENARD Michel - CD Nantes 7-Président CASDIS	Prés	M. DANIS - CD Nantes 1		V	
Mme PADOVANI - 3ème Vice-présidente du CASDIS - CD Nantes 1	Prés	Mme TRAMIER - CD Blain		V	
Mme PAHUN - CD Nantes 4	Prés	M. REBOUH - CD Nantes 5		V	
M. SALAÛN - VP St-Nazaire Agglo LA CARENE	Exc	M. PABOIS - VP1 CC Erdre et Gesvres			
Mme SCHLADT - Présidente Pays de Blain Communauté	Dist	Mme LEFEUVRE - VP1 CC Nozay		V	
Mme SORIN - Membre suppléantaire - CD Clisson	Prés	M. MARCHAIS - CD Vallet		V	
Mme THOMINIAUX - CD Ancenis -St-Géréon	Dist	M. ORHON - CD Ancenis -St Géréon		V	
M. TURQUOIS - CD St-Sébastien-sur-Loire	Exc	M. BOUVAIS - CD la Chapelle-sur-Erdre	Prés	V	
Nombre élus titulaires présents	17	Nombre élus suppléants présents	2		
Nombre pouvoirs	3	Nombre total votants		22	

VOTE – DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 2026-128 du 30 juin 2026

Acquisition d'un terrain destiné à accueillir le nouveau Centre d'Incendie et de Secours de Joué sur Erdre

VU les articles L. 1424-29 et L. 1424-30 du Code général des collectivités territoriales,
VU l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances
administratives à caractère collégial,
VU le rapport de Monsieur le Président du Conseil d'Administration,

**Le Conseil d'administration, après avoir pris connaissance du rapport tel qu'il figure ci-après, et
après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les conclusions suivantes :**

- ✓ Approuve l'acquisition du terrain précité situé ZA de la Cornilleterie à l'euro symbolique ;
- ✓ Autorise Monsieur le Président du Conseil d'administration ou le vice-président délégué
concerné à signer les actes notariés correspondants à cette acquisition.

Le Président,



Michel MENARD
Président du conseil d'administration
25 août 2026

Michel MENARD

RAPPORT DE PRESENTATION CONSEIL D'ADMINISTRATION du mardi 30 juin 2026

Acquisition d'un terrain destiné à accueillir le nouveau Centre d'Incendie et de Secours de Joué sur Erdre

Le 14 juin 2024, le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de Loire-Atlantique (SDIS 44) a adopté son Schéma Directeur Immobilier et la liste des opérations immobilières prioritaires pour la décennie.

Dans ce cadre et par délibération du 22 octobre 2024, le conseil d'administration du SDIS a approuvé le programme prévisionnel de l'opération de construction d'un nouveau CIS à Joué sur Erdre pour un montant de 1 200 000,00€ TTC.

Le terrain projeté est situé ZA de la Cornilleterie sur les parcelles cadastrées n° YE457 et représente une surface de 3 170 m².

Il convient d'acquérir ce terrain auprès du propriétaire, la commune de Joué sur Erdre.

Le conseil municipal lors de sa séance du 11 mai 2026 a autorisé la cession de la parcelle au service départemental d'incendie et de secours pour le prix de 1 euro symbolique.

L'ensemble des conditions, fixées par la délibération du conseil d'administration du 13 décembre 2023 relative à l'acquisition de nouveau terrain par le SDIS 44, sont par ailleurs remplies.

Il conviendra d'ajouter à cette acquisition des frais d'actes notariés. La rédaction de la promesse de vente, puis de l'acte authentique, a été confiée à l'étude des maîtres MICHEL et MANCHEC, notaires à RIAILLE.

Il vous est demandé de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition du terrain précité situé ZA de la Cornilleterie à l'euro symbolique ;
- Autoriser Monsieur le Président du Conseil d'administration ou le vice-président délégué concerné à signer les actes notariés correspondants à cette acquisition.

Compte rendu de l'instance

Le Conseil d'administration, légalement convoqué le 19 juin 2026, s'est réuni le 30 juin 2026 en séance ordinaire, au siège du SDIS, rue Arago à La Chapelle-sur-Erdre, ainsi qu'en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Michel MENARD, Président du Conseil d'administration.

Nombre d'élus en exercice avec voix délibérative : 26

Ont pris part au vote :

TITULAIRE Conseiller(ère) départemental(e) "CD"/Conseiller(ère) métropolitain(e) "CM"/ Vice-président(e) "VP" Communauté de communes "CC"	Titulaire Présentiel (Prés)/ Distanciel (Dist) Excusé (Exc)	SUPPLEANT Conseiller(ère) départemental(e) "CD"/Conseiller(ère) métropolitain(e) "CM"/ Conseiller(ère) communautaire (Cc)/Vice-président(e) "VP" Communauté de communes "CC"	Suppléant Présentiel (Prés)/ Distanciel (Dist) Excusé (Exc)	Votant (V)/Votant par délégation - pouvoir (Vp)	Pouvoir
M. ALEMANY - CD Nantes 4	Exc	M. THIRIET - CD Rezé 2	Dist	V	
M. AMAILLAND - CM Nantes Métropole	Exc	M. CLEMENCEAU - Cc CC Pays d'Ancenis	Exc	Vp	A Mme SORIN
Mme BESLIER - 1ère Vice-présidente du CASDIS - VP Nantes Métropole	Prés	Mme BASSAL - VP Nantes Métropole		V	
Mme BIGEARD - CD Rezé 1	Dist	Mme CHASSÉ - CD Guérande		V	
Mme BRIAND - Présidente Pornic Agglo Pays de Retz	Dist	Mme PELLETIER SORIN - Présidente CC Sud Retz Atlantique		V	
M. CADRO - CD Guérande	Exc	Mme JEAN - CD Nantes 5			
M. CHOUBRAC - CD St Nazaire 1	Dist	M. CHARRIER - CD Machecoul-St-Même		V	
M. COROUGE - CD St Herblain 1	Dist	M. MARTINEAU - CD Nantes 2		V	
Mme DACHEUX - VP1-Cap Atlantique La Baule Guérande Agglo	Exc	Mme PACAUD - Présidente CC Sud Estuaire	Exc		
M. DEVILLE - CD St-Brévin-les-Pins	Dist	Mme GOSLIN - CD La Baule-Escoublac		V	
Mme FOUQUET - CD Machecoul-St-Même	Dist	Mme MAHE - CD St Nazaire 1		V	
M. GRACIA - VP Nantes Métropole	Exc	M. TALLEDEC - CM Nantes Métropole			
Mme GRELAUD - CD St Herblain 1	Prés	Mme REBOUH - CD St Herblain 2		V	
M. LEBEAU - 2ème Vice-président du CASDIS - CD Pont-Château	Prés	M. HERVOCHON - CD Rezé 1		V	
M. LEGRAND - VP CC Pontchâteau - St Gildas	Prés	M. BERTIN - VP Grandlieu Communauté		V	
Mme LUNEAU - VP Clisson Sèvre et Maine Agglo	Exc	Mme GARCIA-SENOTIER - VP CC Sèvre et Loire	Exc	Vp	A Mme FOUQUET
M. MARTIN - Maire Temple de Bretagne	Exc	M. DELAMARRE - 1er adjoint maire de Jans	Exc	Vp	A Mme SCHLADT
Mme MEIGNEN - CD St Nazaire 2	Dist	Mme SALLE - CD Nantes 3		V	
M. MENARD Michel - CD Nantes 7-Président CASDIS	Prés	M. DANIS - CD Nantes 1		V	
Mme PADOVANI - 3ème Vice-présidente du CASDIS - CD Nantes 1	Prés	Mme TRAMIER - CD Blain		V	
Mme PAHUN - CD Nantes 4	Prés	M. REBOUH - CD Nantes 5		V	
M. SALAÛN - VP St-Nazaire Agglo LA CARENE	Exc	M. PABOIS - VP1 CC Erdre et Gesvres			
Mme SCHLADT - Présidente Pays de Blain Communauté	Dist	Mme LEFEUVRE - VP1 CC Nozay		V	
Mme SORIN - Membre suppléantaire - CD Clisson	Prés	M. MARCHAIS - CD Vallet		V	
Mme THOMINIAUX - CD Ancenis -St-Géréon	Dist	M. ORHON - CD Ancenis -St Géréon		V	
M. TURQUOIS - CD St-Sébastien-sur-Loire	Exc	M. BOUVAIS - CD la Chapelle-sur-Erdre	Prés	V	
Nombre élus titulaires présents	17	Nombre élus suppléants présents	2		
Nombre pouvoirs	3	Nombre total votants		22	

VOTE – DENOMBREMENT DES SUFFRAGES		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
22	0	0

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours pour excès de pouvoir adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Ile-Gloriette CS 24111 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr